

# Joa veut « changer le regard des gens sur les casinos »

Dans l'attente du feu vert de la commission des jeux, le président du directoire du groupe Joa nous a accordé une interview dans laquelle il fait le point sur l'avancement du projet de casino



Vue extérieure du futur casino en centre-ville, dont les travaux dureront entre 20 et 24 mois. Ouverture prévue dans le courant de l'année 2014. (Repro DR)

Troisième casinotier français avec une vingtaine d'établissements dans l'Hexagone, le groupe Joa a été choisi par la municipalité pour réaliser et exploiter un casino à La Seyne. En attendant la construction de l'établissement sur le site des anciens chantiers navals (ouverture prévue en 2014), le groupe prévoit d'exploiter, dès cet été, un casino provisoire aux Sablettes. Sous réserve toutefois que la commission supérieure des jeux donne un avis favorable, et que le ministère de l'Intérieur délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Laurent Lassiaz, président du directoire du groupe Joa, s'en explique et présente, pour la première fois, les grandes lignes de son projet.

## Savez-vous quand votre dossier sera examiné par la commission des jeux ?

J'attends le document officiel du ministère. Je sais qu'il y a une réunion de la commission des jeux le 31 janvier, puis une autre en mars. Dans notre prévisionnel, nous étions plutôt sur celle de mars car janvier paraissait un peu tôt compte tenu du fait que notre demande a été déposée en octobre – et qu'il faut compter, en général, 4 à 6 mois d'instruction. Mais si nous passions fin janvier, ce serait très bien !

## Sur quels types de jeux porte votre demande ?

Dans le cadre du casino provisoire, elle porte sur 75 machines à sous et trois types de jeux traditionnels : le black-jack, la roulette anglaise et la roulette électronique. Pour le casino définitif, dont la demande d'autorisation sera faite au moment du transfert d'un établissement à l'autre, on serait sur 200 machines à sous environ.

Votre demande pourrait être examinée en même temps que celle du groupe Vikings, qui porte le projet de casino à Sanary. Les deux dossiers ne risquent-ils pas d'être en concurrence ?

Nous considérons qu'il y a de la

place pour deux établissements dans cette région dense en population. Vis-à-vis de la commission des jeux, il y a plusieurs scénarios possibles : soit les deux sont validés, et tout va bien. Soit les deux sont refusés – mais chacun aura le droit de représenter une demande autant de fois qu'il le voudra. Soit l'un est autorisé et pas l'autre, ce qui me surprendrait compte tenu du fait que les deux établissements sont porteurs de développement économique dans une région un peu atone. Pour notre part, nous investirons 20 millions d'euros pour créer des emplois et générer du travail pour des entreprises locales. En outre, nous portons ce projet, avec la ville, dans une logique de revitalisation de friches industrielles. Du reste, à Sanary, il s'agit aussi d'aménager une nouvelle zone d'activité. Il serait donc surprenant que, dans ce contexte, le ministère dise non à des entrepreneurs qui créent de la valeur ajoutée.

## Si les deux dossiers sont validés, il y aura une course de vitesse entre vous et le groupe Vikings...

Le premier qui ouvrira aura un avantage, certes. Mais on sait que l'effet de curiosité attire toujours du monde lors de l'ouverture d'un établissement. Du reste, la clientèle des casinos est rarement fidèle à un établissement.

## Sur quelle clientèle misez-vous ?

Nous misons à 80 % sur une clientèle résidant à moins de cinquante kilomètres. Toutefois, selon les saisons, la clientèle ne sera pas la même : en été, il y aura un mélange de clientèle varoise, d'estivants et de croisiéristes – ces derniers représentent un axe de développement que nous voulons exploiter avec des produits particuliers. En hiver, il y aura, évidemment, une clientèle essentiellement locale.

## Qu'est-ce qui a motivé l'installation de votre casino

## provisoire aux Sablettes ?

On réfléchissait, au départ, à aménager un casino provisoire sur un objet flottant, près du parc de la Navale. L'option Sablettes est arrivée plus tard. Quand, en interne, on m'a présenté ce bâtiment, j'ai appris qu'il était intimement relié à l'histoire des casinos à La Seyne. Au-delà de la rapidité de mise en œuvre du casino provisoire dans cet établissement, ce symbole m'a plu. Alors nous avons conclu avec le propriétaire, M. Madern.

## Selon quelles conditions ?

Nous verserons un loyer mensuel de 12 500 euros, pour un bail qui court jusqu'en décembre 2013, avec tacite reconduction, puisque nous y serons tant que le casino définitif ne sera pas ouvert.

## Comment sera aménagé le casino provisoire ?

Nous y investirons 3,5 millions d'euros, dont 2,2 millions pour l'achat des machines à sous. En moins de six mois – dès que l'autorisation nous sera accordée –, l'aménagement sera réalisé aux Sablettes<sup>(1)</sup>. Nous occuperons tout le rez-de-chaussée, avec une salle de machine à sous, une salle de jeux traditionnels, et un restaurant/bar avec des animations. Les surfaces disponibles pourront être louées pour des manifestations extérieures.

## Quels recrutements prévoyez-vous ?

Nous aurons 45 personnes pour le casino provisoire, et 110 à 120 pour le casino définitif. Quelques cadres « clés » viendront de Joa, car il nous faut des gens qui connaissent la culture du groupe. Mais des cadres seront aussi recrutés localement, tout comme le personnel qui fera tourner l'établissement. Du reste, la plupart de l'effectif ne sera pas affecté aux jeux, mais aux activités périphériques : l'accueil, la restauration et les animations.



« Aux Sablettes, tout sera mis en œuvre pour satisfaire la clientèle », indique Laurent Lassiaz. (Photo DR)

## Quelle place sera accordée aux activités « événementielles » ?

L'événementiel fait partie de notre métier depuis longtemps. C'est même notre leitmotiv : Joa veut être la marque qui va changer le regard des gens sur les casinos. On met en œuvre tout ce qui peut y contribuer : des spectacles, des avant-premières, des scènes ouvertes, des démonstrations sportives, etc. Dans le casino définitif, la surface dédiée aux jeux ne représentera d'ailleurs qu'un tiers des aménagements. Nous aurons notamment une salle pouvant accueillir 700 personnes, avec une scène la plus polyvalente possible pour accueillir toutes sortes d'événements. On a plein d'idées, et on sera ouvert aux idées locales, permettant aux gens qui ont du talent de s'exprimer.

PROPOS RECUEILLIS PAR MICHAËL GUILLON [mguillon@nicematin.fr](mailto:mguillon@nicematin.fr)

1. Joa travaille avec la société lyonnaise leader dans l'organisation d'événements (GL Events) et qui dispose d'une division spécialisée dans l'aménagement de salons.

## Devant la commission des jeux fin janvier ?

Selon le sénateur du Var François Trucy, membre de la commission supérieure des jeux, le dossier du groupe Joa devrait être examiné le 31 janvier, conjointement avec la demande formulée pour le groupe Vikings à Sanary. Habitué du fonctionnement de cette instance, le sénateur explique que le maire et l'opérateur seront entendus par les membres de la commission, puis ils quitteront la salle afin que le débat s'engage entre les membres de la commission, qui doivent motiver leur avis.

La commission donnera ensuite un avis au ministre de l'Intérieur qui, seul, *in fine*, se prononcera sur l'autorisation à donner pour exploiter les jeux. Sur quels critères la commission rend-elle son avis ? « Il n'y a pas de cahier des charges, si ce n'est celui donné par la commune à l'exploitant de jeux », indique François Trucy. Toutefois, dans le cas d'une création d'établissement, il s'agit d'apprécier la qualité du dossier (du point de vue immobilier, des équipements, du personnel, et de tout ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement). De plus en plus, ces dernières années, à cause de la situation difficile des casinos, la commission tient compte du bassin de population sur lequel va s'installer l'établissement. Elle tient compte aussi de la présence éventuelle d'autres casinos sur le secteur. Étant donné qu'il y a déjà plus de 180 casinos en France, il ne faut pas avantager l'un et désavantager l'autre. » Qui compose cette commission ? Des hauts fonctionnaires, des conseillers d'État, des représentants de la sous-direction des libertés publiques du ministère de l'Intérieur, et des élus (un sénateur – François Trucy, un député et un représentant de l'association des maires qui accueillent un casino sur leur territoire). Cela étant, précise François Trucy, « j'ai prévenu Marc Vuillemot et Ferdinand Bernhard que je ne participerai pas au débat et que, probablement, je ne pourrai pas donner un avis, compte tenu de ma proximité avec certains acteurs de ces dossiers. »

M. G.